

Présentation du diagnostic territorial de la commune

Une cinquantaine de personnes a assisté mercredi à la réunion de présentation du diagnostic de la commune en matière d'habitation et d'environnement. Elle était animée par Jean-Louis Chareyron, du cabinet Arcane pour la partie urbanisme et Éric Bruyère, du cabinet Reflex environnement, pour le volet environnement.

Le PLU (Plan local d'urbanisme) s'articule autour des différentes règles imposées par le Scot (Schéma de cohérence territoriale). Il donne le rythme et le total de logements à réaliser pour une quinzaine d'années. Pour la commune, le chiffre est de 204, soit 18 logements par an. Les différentes zones habitées ont été localisées (hameaux, zones pavillonnaires, collectifs), les formes d'habi-

tat (isolés, individuels, groupes, groupés collectifs) répertoriés et la croissance démographique a été étudiée. Pour maintenir une démographie constante, il faut construire. En 10 ans, 154 logements ont été construits, dont seulement 35 % ont un impact sur l'emprise foncière. Ce sont essentiellement des réhabilitations ou des divisions de parcelles.

Réflexion sur le développement futur

Les déplacements, les équipements publics ont été étudiés. Jean-Louis Chareyron a fait un état des lieux pour ensuite se projeter dans l'avenir.

Éric Bruyère a dressé le diagnostic de la commune en matière d'environnement et prévention des risques pour anticiper les besoins de préservation de la qualité de vie

et fournir les orientations : protection des ressources, des zones naturelles et agricoles, risques naturels, zones inondables.

Les deux bureaux d'étude ont fait un diagnostic en matière d'urbanisme, de logements, de déplacements, d'équipements publics pour mener une réflexion sur le développement futur de la commune.

Parallèlement à ce diagnostic, la commune continue d'organiser des ateliers participatifs thématiques. Après un premier qui avait pour thème "Conserver l'esprit village : le patrimoine, les paysages", le second "Lutte contre l'étalement urbain" aura lieu le 10 mars à 18 heures.

Inscriptions obligatoires à la mairie avant le 19 février.



Une cinquantaine de personnes ont assisté à la présentation du diagnostic territorial.

samedi 13 février 2016